

<p>Date de convocation : 05/09/2024</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le dix septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DUJEU, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Fanny MOURIER (2).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pierre DURIEUX), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Demande de DETR dans le cadre des dégâts occasionnés par les intempéries de mars et juillet 2024.

DCM 20240910-7

Suite aux fortes pluies du 10 mars et 11 juillet 2024, des voies communales et leurs annexes, ainsi que le pont de Béraud ont été fortement endommagés.

Le montant des dépenses pour ces réparations est estimé à 80 822.41 €.

Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour financer ces travaux et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Honoraires (études – AMO)	10 910.00 €	Etat (DETR)	48 493.45 €
Travaux	69 912.41 €	Autofinancement	32 328.96 €
TOTAL	80 822.41 €	TOTAL	80 822.41 €

AR Prefecture

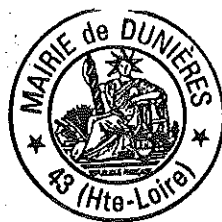
043-214300873-20240910-DCM20240910_7-DE
Reçu le 30/09/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Approuve les travaux de remise en état des voies communales et du pont de Béraud endommagés par les intempéries ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2024 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20240910-DCM20240910_7-DE
Reçu le 30/09/2024